



FFvolley

Créteil, le 23 avril 2024

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°3 COMMISSION FEDERALE PSF

Le 23 avril 2024



PRESENTS :

Monsieur	Eric SAGOT	Président Commission PSF
Monsieur	Christian ALBE	Trésorier Général FFvolley
Madame	Michelle AKILIAN	Responsable Pôle Développement
Madame	Gaëlle RAMARQUES	Représentant Président de Ligue (titulaire)
Monsieur	Michel COZZI	Représentant Président de Comité (titulaire)
Monsieur	Daniel MAISONNIAL	Représentant Président de Comité (suppléant)
Monsieur	Jean-Luc GOUIN	Représentant Président de GSA (titulaire)
Monsieur	Jean-Louis LARZUL	Président du Conseil de Surveillance

NON MEMBRES :

Monsieur	Yvan MAIROT	Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur	Antonin PETITRENAUD	Assistant Développement (apprenti FFvolley)

ABSENTS :

Monsieur	Eric TANGUY	Président FFvolley
Monsieur	Sébastien FLORENT	Secrétaire Général FFvolley
Monsieur	Nicolas SAUERBREY	DTN Adjoint
Madame	Zélie AMARD	Secrétaire Générale Adjointe FFvolley
Monsieur	Christophe DURAND	Trésorier Général Adjoint FFvolley
Madame	Axelle GUIGUET	DTN
Madame	Florence NOEL	Responsable Pôle Outre-Mer
Monsieur	Sébastien GONCALVES-MARTINS	Représentant Président de Ligue (suppléant)
Monsieur	Florian CASTOR	Représentant Président de GSA (suppléant)



Le 23 avril 2024 à partir de 12h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

En attente d'attribution par le Conseil d'Administration
Date de diffusion : 17/05/2024 (AA)
Auteur : Eric SAGOT

CAMPAGNE 2024 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

DISPOSITIFS D'INCLUSION PAR LE SPORT DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

1) « Animations vacances olympiques et paralympiques » (4,75M€)

Au début du mois d'avril, l'ANS a recueilli les fichiers de 64 Fédérations ayant recensé leurs associations volontaires pour organiser des « animations vacances olympiques et paralympiques », pendant les vacances de printemps et d'été, au sein de territoires carencés :

- > Nombre d'associations candidates : 2 000
- > Nb de structures FFvolley candidates : 89 (près de 4,5% du total national)
- > Actions : 33 000 demi-journées et 11M€ de demandes sollicitées
- > Actions FFvolley : 1 150 demi-journées 340 000€ demandés (environ 3,2% du total)
- > Enveloppe dédiée au dispositif : 4,75 M€
- > Enveloppe attribuée à la FFvolley : **150 000€** (environ 3,2% de l'enveloppe)

Grâce à ces crédits complémentaires, mais exceptionnels car liés à cette année olympique, l'enveloppe PSF 2024 globale de la FFvolley s'élève à **1 528 000€** (soit 92 000€ de plus que l'an passé, et 6% d'augmentation).

2) « 1 000 emplois sociosportifs » (60M€)

Le document ci-dessous a été adressé par l'ANS aux Fédérations. Il reprend le nombre de demandes d'emplois sociosportifs formulées par les associations affiliées aux Fédérations (partie gauche du tableau), ainsi que le nombre de postes accordés par territoire (colonne à droite) :

REGION	Club	Comité départ.	Ligue régionale	Total Emploi proposé par les FF	% Total emploi	% Emploi Club	Population Villes Prioritaires	%	Enveloppe	Nb d'emploi
METROPOLE	1265	107	36	1408	96%	95%	21 592 971		9 000 000 €	900
Auvergne-Rhône-Alpes	170	10	3	183	13,0%	13,4%	2 517 347	11,7%	1 130 000 €	113
Bourgogne-Franche-Comté	53	1		54	3,8%	4,2%	825 405	3,8%	340 000 €	34
Bretagne	85	5	4	94	6,7%	6,7%	622 126	2,9%	520 000 €	52
Centre-Val de Loire	75	4	3	82	5,8%	5,9%	794 602	3,7%	480 000 €	48
Grand Est	55	6		61	4,3%	4,3%	1 445 761	6,7%	440 000 €	44
Hauts-de-France	104	7	1	112	8,0%	8,2%	1 715 473	7,9%	720 000 €	72
Île-de-France	201	21	6	228	16,2%	15,9%	7 435 037	34,4%	1 870 000 €	187
Normandie	68	2		70	5,0%	5,4%	672 338	3,1%	410 000 €	41
Nouvelle-Aquitaine	146	17	6	169	12,0%	11,5%	1 304 144	6,0%	940 000 €	94
Occitanie	142	19	8	169	12,0%	11,2%	1 395 744	6,5%	960 000 €	96
Pays de la Loire	95	8	3	106	7,5%	7,5%	1 029 917	4,8%	620 000 €	62
Provence-Alpes-Côte d'Azur	71	7	2	80	5,7%	5,6%	1 835 077	8,5%	570 000 €	57
TERRITOIRES ULTRA-MARINS	53	1	10	64	4,3%				750 000 €	75
Corse	4			4	6,3%	7,5%			40 000 €	4
Guadeloupe	5		2	7	10,9%	9,4%			90 000 €	9
Guyane	16		2	18	28,1%	30,2%			180 000 €	18
La Réunion	24		1	25	39,1%	45,3%			250 000 €	25
Martinique	4		2	6	9,4%	7,5%			80 000 €	8
Mayotte		1	1	2	3,1%	0,0%			40 000 €	4
Wallis et Futuna			2	2	3,1%	0,0%			20 000 €	2
Saint-Pierre-et-Miquelon									10 000 €	1
Polynésie française									20 000 €	2
Nouvelle-Calédonie									20 000 €	2
TOTAL GENERAL	1318	108	46	1472					9 750 000 €	975

Aussi, l'ANS a transmis les fichiers des structures candidates (réalisés par les Fédérations, avec classement des demandes) aux différentes DRAJES, qui doivent désormais rentrer en contact avec ces associations.

En parallèle, la Fédération a écrit aux DRAJES, en leur joignant une « note fédérale d'accompagnement », afin de les informer que nous nous tenons à leur disposition pour échanger au sujet de ce dispositif.

Un mail sera envoyé aux référents PSF pour leur demander de prendre attache avec les référents « emploi » des DRAJES, afin que chaque référent régional PSF connaisse les procédures de la DRAJES de son territoire sur la suite de ce dispositif, et qu'il puisse en informer les structures candidates de sa région.

NOMBRE DE DOSSIERS RECEPTIONNES

	TOTAL DOSSIERS PSF				
	2020	2021	2022	2023	2024
AURA	31	39	39	40	43
BFC	14	20	23	25	23
BRE	23	26	31	29	29
CVL	13	14	17	15	16
GD EST	27	20	24	29	28
HDF	21	21	23	26	22
IDF	55	56	62	59	55
NOR	19	18	25	21	24
NAQ	37	39	42	41	40
OCC	26	32	39	31	32
PACA	29	36	41	34	38
PDL	16	21	22	23	21
GUAD	1	2	1	5	7
GUYA	4	6	8	4	3
LA REU	12	9	12	14	15
MART	5	10	7	8	5
MAYO	2	5	3	3	4
N-CAL	0	1			
	335	375	419	407	405

On constate que 3 ligues ont battu leur record en termes de dossiers reçus (AURA, Guadeloupe et La Réunion), quand l'Île de France obtient son plus faible total.

Dans l'ensemble, le nombre de demandes semble stagner dans la majorité des territoires.

ENVELOPPES 2024

- Enveloppe de base : 1 378 000 €

- > Métropole : 1 249 000 €
- > Outre-Mer : 129 000 €

NB : les crédits réservés à l'Outre-Mer sont fongibles entre les territoires ultramarins (la baisse des crédits sur un territoire ne devra cependant pas excéder 50% par rapport à N-1).

- Enveloppe « animations vacances olympiques et paralympiques » : 150 000 €

- > Métropole : 145 200 €
- > Outre-Mer : 4 800 € (minimum)

- Enveloppe globale 2024 : 1 528 000 € (soit 92 000€ de plus que l'an passé)

REPARTITION VERS LES LIGUES

Distribution de l'enveloppe de base

Comme validé lors de la précédente réunion, c'est le scoring qui va permettre de définir les enveloppes régionales PSF « de base » pour les ligues métropolitaines.

L'enveloppe Outre-Mer est prédéfinie et sera transmise à la Commission Outre-Mer, avec deux recommandations de ventilation par territoire, qui ont seulement une valeur indicative.

Ligue régionale	Enveloppe PSF 2023	PSF 2024	
		Projection scoring FFvolley (indicatif)	Recommandé ANS (indicatif)
Guadeloupe	19 825 €	19 349 €	12 600 €
Guyane	20 996 €	20 849 €	27 100 €
La Réunion	67 558 €	59 669 €	49 000 €
Martinique	16 582 €	16 472 €	31 800 €
Mayotte	9 380 €	12 662 €	8 500 €
TOTAL LIGUES OM	134 341 €	129 000 €	

> **Question posée aux membres de la CF PSF** : *Faut-il continuer à valoriser les ligues recevant plus de dossiers à traiter que les éditions précédentes ?*

Les membres de la CF PSF avaient décidé de ne pas se prononcer lors de la précédente réunion, souhaitant attendre la fin de la campagne pour connaître le nombre de dossiers reçus. A l'issue de cette campagne, seule une ligue métropolitaine a reçu plus de dossiers que lors des campagnes précédentes. Les membres de la Commission échangent et décident finalement qu'après 5 campagnes PSF, il semble cohérent que seul le scoring permette d'affecter les crédits vers les différents territoires, sans tenir compte de l'évolution du nombre de dossiers reçus, qui semble avoir atteint un plafond dans la très grande majorité des régions.

Transmission des enveloppes et objectifs

Les enveloppes PSF « de base » seront transmises aux commissions régionales avec les différents objectifs validés lors de la précédente réunion :

- > Part GSA supérieure à 50%
- > Part « Haut Niveau » inférieure à 15%
- > Amélioration des parts en faveur du « public féminin » et du « volley santé »
- > Progression de la part à destination du public en situation de handicap, avec objectif de 8% (fixé par l'ANS dans sa note de service)

Distribution de l'enveloppe « vacances olympiques et paralympiques »

La Commission décide de valider une méthode de répartition de l'enveloppe de 150 000€, dédiée aux « animations vacances olympiques et paralympiques » :

1) Flécher 1 500 € à chaque ligue par association ayant renseigné cette action de manière conforme dans leur dossier PSF. Cela concerne 70 actions, soit 105 000€.

2) Ventiler le reliquat de l'enveloppe (45K€) de la manière suivante :

- > Déterminer la somme totale des demandes de subventions « animations » par région
- > Pour chaque région, soustraire à cette somme, le montant global des forfaits de 1500€ qui lui seront versés (ex : 5 actions pour une ligue => forfait de 5 x 1500€ = 7500€)
- > Appliquer un coefficient de proportionnalité au dernier montant obtenu, de manière à ce que la somme des montants régionaux soit égale à 45 000€.
- > Pour chaque région, additionner le dernier montant obtenu à la somme de l'étape n°1, afin d'obtenir l'enveloppe « animations vacances olympiques et paralympiques » qui sera attribuée à chaque Commission Régionale PSF.

Les consignes aux Commissions Régionales PSF pour ventiler cette « enveloppe complémentaire » :

- > Vérifier que les actions déposées respectent bien le cahier des charges du dispositif (voir la [note de synthèse fédérale](#)) : territoire, nombre de ½ journées proposées, nombre de jeunes, ...
- > Verser a minima 1 500€ par association ayant déposé une action conforme sous l'objectif opérationnel « animations vacances olympiques et paralympiques », si la demande est supérieure ou égale à ce montant 1 500€. Un plafond de 5 000€ est imposé.
- > Possibilité de financer plus de 50% du budget de l'action via cette subvention (contrairement à une action PSF classique), sans dépasser les 80% (possibilité de réajuster les budgets avec les structures concernées).

Validation d'un PV type

Un PV type à destination des CR PSF a été formalisé, afin de réunir des comptes-rendus de commissions plus homogènes en termes de contenu. Ce PV, validé par les membres de la CF PSF, devra être renvoyé par chaque CR PSF en même temps que leur proposition de ventilation de leurs crédits PSF, pour le 15 mai 2024 au plus tard.

CALENDRIER PSF 2024 – FIN DE CAMPAGNE

A partir du 18 avril : Instruction administrative

- Nous n'acceptons donc plus de nouveau dossier
- Instruction administrative des demandes réceptionnées sur OSIRIS par les référents PSF, jusqu'à début mai

A partir du 23 avril : Travail de répartition des enveloppes

- Les enveloppes régionales seront communiquées par la CF PSF aux commissions régionales à partir du 23 avril (avec min parts GSA et publics spécifiques)
- Début du travail des Commissions Régionales PSF pour la répartition des crédits

- Evaluation des dossiers des ligues régionales par la CF PSF
- **15 mai** : retour des propositions des CR PSF à la Fédération (soit un délai de 3 semaines)

A partir de mi-mai : Validation des enveloppes

- Vérification de la cohérence des propositions formulées par les CR PSF
- Réunions de la CF PSF avec les CR PSF (fin mai/début juin)
- Réunion finale avec l'ANS pour validation des bénéficiaires (début juin) puis envoi de la liste finale des bénéficiaires de cette campagne PSF 2024

Juin :

- Vérification par l'ANS de la proposition de la FFvolley, puis réalisation des états de paiement, édition des conventions de financement, ...
- Mise en paiement des structures par l'Agence
- Réception de tous les CRF 2023 sur OSIRIS avant le 30/06/2024


Le Président
Eric SAGOT


Le secrétaire de séance
Yvan MAIROT